

## Annexe 1 : Cadre d'intervention du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté

Le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté mobilise une enveloppe spécifique au titre du dispositif Fond d'Aide aux Projets (FAP) pour soutenir des actions et projets visant à :

- Favoriser l'accès à la formation : orientation, parcours découverte des métiers, stages en entreprises..., l'insertion professionnelle : mobilité, ateliers sociolinguistiques, insertion par l'activité économique, parrainage ... et le développement économique : sensibilisation à l'entrepreneuriat ...
- Améliorer le cadre de vie des habitants des QPV : gestion des ordures ménagères et des encombrants, actions de nettoyage de quartier, fleurissement, action de médiation, action favorisant la sécurité/tranquillité résidentielle...
- Animer l'espace public et favoriser son appropriation par les habitants : animation de pieds d'immeubles, animations d'été, animations culturelles, sportives et familiales, animation jardins partagés...
- Soutenir les actions de sensibilisation à l'environnement : action d'éducation au développement durable, mobilité douce, gestion des déchets ...
- Promouvoir la santé : action de prévention, ateliers d'éducation à la santé...
- Soutenir l'ingénierie de projet : mobilisation d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour la rédaction d'un projet de territoire, la coordination d'acteurs locaux, favoriser l'émergence de nouvelles initiatives et de projet coopératifs inter quartiers ...
- Promouvoir la participation des habitants, en particulier des jeunes, des femmes et des personnes âgées :
  - en tant que bénéficiaires des projets déployés sur le QPV,
  - en tant qu'acteurs des actions (de la construction à la mise en œuvre). Dans ce cadre, la région pourra abonder des enveloppes (ou des dispositifs) portés par des collectivités ou structures visant à soutenir et accompagner des projets portés par des groupes ou association d'habitants, au bénéfice des quartiers.

Les actions devront se tenir sur un quartier prioritaire (quartiers politique de la ville et quartiers de Veille Active) et/ou concerner en majorité les habitants de ce dernier.

La Région intervient par ailleurs via ses crédits sectoriels dans les champs de l'économie, de la culture/jeunesse et sport, de l'environnement et de la formation professionnelle. La mobilisation des crédits sectoriels sera recherchée en priorité.

Ces crédits ne peuvent être cumulés sur une même action.